

Guide des aides économiques

Zone Aide à l'Investissement des PME
Exonération d'impôt forfaitaire
annuel (IFA)



Direction Départementale
des Services Fiscaux de la Vendée

Objectifs

Soutenir la reprise d'entreprises industrielles en difficulté dans les communes classées en Zone Aide à l'investissement des PME (ZAI) par une exonération de l'impôt forfaitaire annuel (IFA).

Bénéficiaires

Entreprises qui sont bénéficiaires de l'exonération d'impôt sur les bénéfices pour les sociétés créées pour reprendre une entreprise industrielle en difficulté en ZAI.

Montant

Exonération de l'impôt forfaitaire annuel au titre de la même période et dans les mêmes proportions que l'exonération d'impôt sur les bénéfices dont est déjà redevable l'entreprise.

Cette exonération est accordée dans le respect du régime européen d'exemption par catégorie «de minimis» qui limite à 200 000 € sur 3 exercices consécutifs le montant total d'aides publiques accordé par entreprise.

L'IFA sera supprimé progressivement, en trois étapes :

- En 2009 pour les PME dont le CA est inférieur à 1,5 million d'euros ;
- En 2010 pour les entreprises dont le CA est inférieur à 15 millions d'euros ;
- En 2011 pour les entreprises toujours imposées à l'IFA.

Contacts

Direction des Services Fiscaux de la Vendée

Cité Administrative Travot

Rue du 93ème RI

85024 La Roche sur Yon Cedex

Tél. : 02.51.45.11.11 - Fax : 02.51.45.11.34

www.impots.gouv.fr